

**ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE**  
**COMMISSION DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE**

---

A.D. n° 2015-1085

Le Président du Conseil Départemental  
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ;

VU les décrets n° 2001-1084, n° 2001-1085, n° 2001-1086, n° 2001-1087 du 20 novembre 2001 portant application de la loi susvisée ;

VU l'arrêté départemental n° 2002-275 du 22 février 2002 portant constitution de la Commission de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ;

VU les arrêtés modificatifs n° 2003-158 du 18 février 2003, n° 2008-728 du 14 avril 2008, n° 2011-59 du 15 janvier 2011, n° 2012-1773 du 7 septembre 2012, n° 2013-1009 du 30 mai 2013, n° 2014-326 du 20 février 2014, n° 2014-1804 du 3 septembre 2014 et n° 2015-896 du 26 mai 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Président :

- Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental, représenté par Madame Marie-José MAURIEGE, Vice-Présidente du Conseil Départemental ou par Monsieur Gérard HEBRARD, Conseiller Départemental

Représentant le Département :

- Madame Marie-José MAURIEGE, Vice-Présidente du Conseil Départemental.  
Suppléant : Monsieur Léopold VIGUIE, Conseiller Départemental.
- Monsieur Gérard HEBRARD, Conseiller Départemental.  
Suppléant : Monsieur Jean-Claude BERTELLI, Conseiller Départemental.
- Madame Dominique SARDEING-RODRIGUEZ, Conseillère Départementale.  
Suppléant : Madame Marie-Claude NEGRE, Conseillère Départementale.

Représentant les organismes de Sécurité Sociale :

- Monsieur le Directeur Général Adjoint de la MSA ou son représentant, Madame Odile DEJEAN,
- Madame Joëlle SERVAUD-TRANIELLO, Directrice CARSAT Midi-Pyrénées, ou son représentant.

Le reste sans changement.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité Départementale sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont notification sera faite auprès de chacun des membres de la Commission et qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 15 juin 2015

Le Président,

\*  
\* \*